

COLLEGE ELECTORAL GERMANOPHONE

FORMULE ACEG/5BIS

Circonscription électorale de Verviers
 Circonscription électorale germanophone
 Canton électoral de

**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE, DU PARLEMENT WALLON
 ET DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE
 DU 26 MAI 2019**

**Composition du bureau de vote
 où il est fait usage du vote électronique.**

Le Président du bureau principal du canton de informe le Président du bureau de vote n° ... qu'il a, conformément à l'article 95, § 9, du Code électoral et à l'article 14, § 4, de la loi du 6 juillet 1990 réglant les modalités de l'élection du Parlement de la Communauté germanophone, désigné comme assesseurs de ce bureau de vote :

Nom et prénoms (1)	Profession	Résidence principale
--------------------	------------	----------------------

A. ASSESSEURS (2)

1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

B. ASSESSEURS SUPPLÉANTS (2)

1.		
2.		
3.		
4.		
5.		

Je vous rappelle aussi qu'il vous revient de désigner librement votre secrétaire (et votre secrétaire adjoint (2)). Il doit toutefois être électeur dans la circonscription électorale pour l'élection du Parlement de la Communauté germanophone.

Cette désignation opérée, vous indiquerez son identité ci-après.

C. SECRÉTAIRE (2)

--	--	--

D. SECRÉTAIRE ADJOINT (2)

--	--	--

Le jour du scrutin, vous veillerez à **emporter ce formulaire**. Il vous permettra de procéder à la constitution de votre bureau.

(Signature)

Le Président du bureau principal de canton

(1)- Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).

(2)- En vertu de la loi organisant le vote automatisé, il vous appartient de désigner :

- a. dans le bureau de vote comptant plus de 800 électeurs inscrits, outre le secrétaire, également un secrétaire adjoint possédant une expérience courante de l'informatique (*).
- b. dans le bureau de vote comptant moins de 800 électeurs inscrits seulement un secrétaire(*)).

(* = il appartient au Président du bureau principal de canton de biffer la mention inutile).